

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES - PROJET DE BUDGET 2025

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

500 POLICE

500.3010.00	Salaires	+ 149'399.-
500.3050.00	AVS/AC	+ 8'667.-
500.3052.00	Caisse de prévoyance	+ 53'695.-
500.3053.00	Ass. accident et ass. acc. Complémentaire	+ 19'765.-
	Le budget 2025 prend en compte l'augmentation des parts d'expérience ainsi que les changements de grades des collaborateurs, ce qui provoque des variations année après année. Ces augmentations se reportent également sur les charges sociales de la PRVC.	
500.3010.01	Indemnités nuit, piquet et inconvenient de service	+ 45'000.-
	Cette rubrique a été adaptée suite aux résultats survenus ces dernières années. Il est fréquent que nous devions faire appel à des patrouilles supplémentaires, notamment dans l'entité de la police de proximité, pour assurer les différentes missions exigées par notre corps de police. Cela a de facto un impact sur les indemnités versées (travail du weekend et indemnités pour le travail de nuit).	
500.3010.03	Primes de performance	+ 6'000.-
	Depuis la création de la PRVC, cette consigne n'a jamais été augmentée, alors que les collaborateurs pouvant prétendre à cette prime (3 ans de service révolus) sont de plus en plus nombreux.	
500.3101.02	Carnet bulletin amende	- 10'000.-
	Un montant de CHF 10'000.- supplémentaire avait été prévu en 2023 pour prévoir un stock d'anciens bulletins d'amendes en cas de panne de notre partenaire informatique. Il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle commande, le stock étant suffisant pour l'année 2025.	
500.3102.01	Abonnements	- 35'000.-
	Le déménagement du poste de police de Sion à la gare a permis la résiliation de plusieurs abonnements dans les parkings publics. Des places de stationnement ont été trouvées à proximité immédiate du poste de police, à des tarifs plus avantageux, notamment avec PostImmobilier, ce qui permet une diminution du montant payé par la PRVC.	
500.3110.01	Achat téléphone + radio	+ 11'000.-
	Un montant de CHF 11'000.- supplémentaire est prévu pour le remplacement des téléphones des collaborateurs. En effet, les années précédentes, le changement des portables des agents étaient prévus dans le contrat entre la PRVC et l'opérateur Sunrise, ce qui n'est plus le cas avec Swisscom.	
500.3111.01	Achat véhicules et machines	- 25'000.-
	Il est prévu l'achat d'un véhicule électrique pour la police de proximité et d'un véhicule pour les assistants de sécurité publics en remplacement des deux véhicules ayant chacun atteint plus de 200'000 kilomètres.	
500.3120.00	Energie, eau, taxe d'élimination des déchets, électricité	- 8'000.-
	Cette consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023.	

500.3130.04	Frais de port et CCP Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023 de l'association.	+ 15'000.-
500.3130.10	Prestations effectuées par des tiers Un montant de CHF 20'000.- a été porté au budget pour l'assessment du nouveau chef police-secours qui remplacera le titulaire actuel qui a fait valoir son droit à la retraite pour le mois de juin 2025.	+ 23'000.-
500.3132.01	Prestations informatiques Cette consigne concerne principalement les licences d'hébergement chez notre prestataire informatique, ainsi que les frais liés aux applications métiers comme Abraxas, Airwatch et MOFIS. Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023.	+ 10'000.-
500.3132.02	Frais accès dossiers informatiques police cantonale Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023. Cette consigne concerne les frais annuels pour les clés Ripol et Macs ainsi que les accès informatiques liés à la police cantonale.	- 3'000.-
500.3134.00	Assurances choses Lors du déménagement du poste de police, nous avons mis à jour l'assurance RC de l'entreprise pour qu'elle soit en adéquation avec le matériel à assurer.	+ 2'000.-
500.3160.01	Location et charges Sierre La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023. Si le loyer est resté stable, les charges d'électricité sont en augmentation, ce qui nous pousse à mettre à jour cette consigne.	+ 20'000.-
500.3170.00	Déplacements et débours La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023.	- 10'000.-
500.3320.00	Amortissements planifiés, immobilisation incorporelles Les montants amortis concernent l'investissement pour le nouveau poste de police (CHF 300'000.- sur quatre ans). A cela s'ajoute, pour l'année 2025, différents programmes informatiques dont notamment celui concernant la planification horaire (ancien Mobatime) qui n'est pas approprié pour la gestion horaire 24/24, ainsi que le journal des missions et le développement d'un programme pour les factures, soit CHF 100'000.- sur les 4 prochaines années.	+ 25'000.-
500.3602.01	Parts des revenus amendes aux communes partenaires La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023. Il est à noter que la PRVC reverse le 50% des amendes encaissées sur les communes partenaires, nonobstant les contrôles radar. Ce montant peut donc varier d'une année à l'autre.	+ 25'000.-
REVENUS POLICE		
500.4260.00	Indemnités assurance personnel Les indemnités versées par la SUVA ou notre assureur perte de gain pour les accidents ou maladie des collaborateurs ne peuvent être planifiées et sont donc soumis à de fortes variations. Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023.	- 80'000.-
500.4309.00	Autres prestations Les notifications de commandement de payer pour le compte des Offices de poursuites sont facturées à CHF 21.- l'unité. Le nombre de poursuites introduites peuvent varier d'une année à l'autre. Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023.	+ 15'000.-

500.4309.01	Vente diverses La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023.	+ 7'500.-
500.4309.04	Remboursements abonnements La PRVC payait la totalité des abonnements dans les parkings publics pour les collaborateurs uniformés et refacturait la moitié des coûts aux agents. Suite au déménagement à la Gare de Sion, ces abonnements ont été résiliés suite à la mise à disposition, par PostImmobilier, de places de stationnement moins onéreuses, ce qui a pour effet de diminuer le montant remboursé par les collaborateurs.	- 20'000.-
500.4309.05	Autorisation stationnement véhicules utilitaires La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023. Elle concerne la vente des cartes à gratter pour les entreprises à Sion et Sierre.	+ 10'000.-
500.4612.00	Sierre Collecte des recettes parcomètres	+ 15'000.-
500.4612.01	Sierre Collecte des recettes parkings	+ 10'000.-
500.4612.02	Sierre Vente des vignettes de zone Le montant des vignettes de zone vendues pour le compte de la ville de Sierre ont été déplacés sur la consigne des recettes parcomètres. La PRVC, selon la convention en vigueur, encaisse le 10% sur les recettes totales de ces ventes pour le travail effectué. Quant aux recettes parkings, elles ont été mises à jour en fonction des comptes 2023.	- 18'000.-
500.4612.06	Sierre secrétaire administrative La secrétaire administrative traite uniquement des dossiers en lien avec la commune de Sierre. Son salaire, charges sociales et primes de performance sont facturés en fin d'année à la ville. L'augmentation de la consigne est due principalement à l'augmentation de son taux d'activité de 50% à 60%, décidé en 2022 et de l'IPC (2,5% en 2023 et 1,5% en 2024).	+ 8'000.-
500.4612.20	Sion aéroport La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023. Pour rappel, dès le mois d'octobre 2022, une ressource supplémentaire de 0,5 EPT a été mise à disposition de l'aéroport par la PRVC.	+ 15'000.-
500.4612.21	Sion Administration générale	- 2'000.-
500.4612.23	Sion Impôt sur les chiens	- 25'000.-
500.4612.24	Sion Vignette de zone La ville de Sion, par son service de la sécurité, a repris à sa charge l'encaissement de l'impôt sur les chiens ainsi que la vente de vignettes de zone. Les recettes sont dès lors directement versées à la municipalité.	- 11'000.-
500.4612.30	Participation des communes partenaires La consigne a été mise à jour en fonction des comptes 2023. Il est à noter que la mise à jour de l'IPC est prise en compte lors de la dernière facture trimestrielle aux communes partenaires.	+ 15'000.-

510 TRIBUNAL DE POLICE

CHARGES

510.3000.00	Traitements	- 69'827.-
510.3050.00	AVS / AC	- 4'640.-
	Le budget 2025 concernant les salaires et charges sociales des collaborateurs du Tpol a été mis à jour en fonction des comptes 2023, notamment en ce qui concerne la diminution du taux d'activité d'une collaboratrice.	
510.3130.04	Frais de port et CCP	+ 20'000.-
	Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023 du Tribunal de police.	
510.3130.05	Frais de poursuites	+ 50'000.-
	Les émoluments et frais de réquisitions de poursuites qui sont introduites par la PRVC sont avancées par cette dernière. Ces frais s'ajoutent ensuite à la créance et sont récupérés en cas de paiement par le débiteur. Le nombre et le montant sont donc sujets à variation. Le montant a toutefois été mis à jour en fonction des comptes 2023.	

REVENUS

510.4210.01	Frais administratifs	+ 350'000.-
	Le montant a été mis à jour en fonction des comptes 2023 du Tribunal de police. Les frais administratifs concernent les montants encaissés par cette entité, notamment pour les mandats de répression, mises à ban et les ordonnances pénales.	